

## Organisation

L'Association AFTC 38 organise « Les 10km de l'Hexagone » le 23 juin 2019 à 10h sur la commune des VILLAGES DU LAC DE PALADRU.

## Epreuves et parcours

L'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou les horaires de départ suivant les conditions climatiques, voire d'annuler les épreuves, sans remboursement possible.

## Conditions générales

La marche de l'AFTC 38 se déroulera en conformité avec le présent règlement. Tous les concurrents s'engagent à se soumettre à ce règlement par le seul fait de leur inscription et par la signature du bulletin d'inscription, et dégagent la responsabilité des organisateurs pour tout incident ou accident pouvant survenir du fait du non-respect de ce règlement. Pour contribuer au maintien de la biodiversité présente, soyez discrets, restez sur les sentiers et ramenez vos déchets. Pour lutter contre l'érosion ainsi que pour la régularité de la course, il est interdit de couper les sentiers.

## Conditions de participation

La course des « 10km de l'Hexagone » de l'AFTC 38 est ouverte à tous, hommes ou femmes, licenciés ou non. Sont exigés :

- Soit un certificat médical mentionnant la << non contre-indication à la pratique de la randonnée ou de la course à pied délivré moins de 1 an avant la date de l'épreuve (ou sa photocopie).
- Soit l'une des licences sportives suivantes reconnues par la FFA saison 2017 compétition (mentionnant un certificat médical), FF, FFTRI, FFPM, FFCO. Le retrait du dossard est subordonné à la présentation d'un document valable tel que décrit ci-dessus.

## Inscriptions

Les inscriptions se feront en ligne sur le site [www.les10kmdelhexagone](http://www.les10kmdelhexagone) ou [www.protiming.fr](http://www.protiming.fr) ou sur place.

Les tarifs des courses appliqués sont les suivants :

5 kms marche 5€, 5 kms course 8€ sur internet (11€ sur place), 10 kms course 12€ sur Internet(15 € sur place)

## Ravitaillement

Un léger ravitaillement intermédiaire Un autre ravitaillement sera proposé à l'arrivée.

## Assurance

L'association AFTC 38 a souscrit une assurance responsabilité civile en ce qui concerne l'organisation et la couverture de l'évènement. L'organisation conseille à chaque concurrent d'être en possession d'une assurance responsabilité civile et une assurance rapatriement, frais de recherche et de secours.

## Sécurité

Le coureur est le premier maillon de la sécurité et s'engage à prendre les précautions d'usage. En cas d'accident d'un concurrent, chaque participant s'engage à lui porter secours et à contacter le plus rapidement possible le PC course ou un membre de l'organisation. Si les conditions météo, l'état physique ou le mauvais comportement d'un concurrent l'exigent; les serre-files, l'équipe médicale et/ou le comité de course ont tout pouvoir pour contraindre un concurrent à l'abandon. En cas d'abandon de sa propre initiative, le coureur doit prévenir un poste de contrôle et remettre son dossard au 1er contrôleur. Si un concurrent décidant d'abandonner sans prévenir de son abandon et que l'organisation procède à des recherches, des poursuites judiciaires pourront être engagées à son encontre pour le remboursement des frais occasionnés. Une équipe médicale sera présente sur l'épreuve.

## Droit à l'image -Confidentialité

Des photographes ou des vidéastes agréés par l'organisation pourront être présentes sur la course pour faire des reportages ou des vidéos. Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image ou des données le concernant, Pour tout point non prévu dans ce règlement, le comité de courses statuera sur la décision à prendre.

## Engagement

Tout(e)concurrent(e) reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses.